

Montréal, le 6 novembre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Yves Fréchette
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^e Pierre Grenier
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.
1, Place Ville Marie, bureau 3900
Montréal (Québec) H3B 4M7

**OBJET : Demande de fixation des conditions d'un contrat de service de transport d'électricité avec Rio Tinto Alcan Inc.
Dossier R-3984-2016**

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance, dans le dossier mentionné en objet, de la lettre du Transporteur du 4 novembre 2020¹, par laquelle il sollicite le report de l'échéance du 6 novembre 2020 que la Régie a fixée, par sa correspondance du 2 octobre 2020², pour le dépôt des documents et informations qu'elle a demandés aux parties. Un délai supplémentaire à celui fixé par la Régie, par sa décision D-2020-130³, est également demandé pour le dépôt d'un exemplaire du contrat qu'elle a approuvé par cette décision, signé par les représentants autorisés des parties.

Compte tenu des motifs invoqués, **la Régie accueille ces demandes et fixe les échéances suivantes :**

- **le 20 novembre 2020, à midi : dépôt dudit exemplaire du contrat;**
- **le 18 décembre 2020 à midi, dépôt des documents et informations attendus des parties.**

¹ Pièce [B-0112](#).

² Pièce [A-0050](#).

³ Décision [D-2020-130](#), p. 17, par. 52.

Comme elle le mentionnait dans ses correspondances du 22 juillet⁴ et du 2 octobre 2020, la Régie rappelle qu'elle compte recevoir une proposition des parties concernant les extraits des pièces qu'elles ont déposées sous pli confidentiel ainsi que de la transcription des notes sténographiques des audiences tenues à huis clos⁵ qui, à leur avis, peuvent être rendus publics et de ceux qui requièrent un traitement confidentiel⁶. Elle réitère les commentaires formulés aux pages 2 et 3 de sa lettre du 2 octobre 2020. Dans ce contexte, elle ne juge pas utile de se prononcer sur le plan de travail décrit dans la lettre précitée du Transporteur.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

⁴ Pièce confidentielle A-0048, dont une version caviardée est déposée au dossier public sous la cote [A-0049](#).

⁵ Pièces A-0019, A-0032, A-0033 et A-0034, pièces confidentielles.

⁶ La déclaration sous serment de Monsieur St-Onge (pièce [C-RTA-0139](#)) devra être mise à jour.